

GRAVELINES INFO

Lettre d'information de la centrale de Gravelines

20 janvier 2020



PRODUCTION

Les unités de production n°1, 2, 3, 4 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau électrique. L'unité de production n°5 est à l'arrêt programmé pour visite partielle avec changement des générateurs de vapeur.

RECRECITER AUTREMENT

Un Forum « Recruter autrement » a été organisé le 14 janvier à Sportica, à l'initiative du sous-préfet de Dunkerque, Eric Etienne, et du groupe de travail « emploi » du comité d'ancrage de la centrale de Gravelines.

En effet, malgré un taux de chômage à 10,5 % sur le bassin d'emploi dunkerquois, le secteur industriel connaît des difficultés de recrutement. Pour lever ce frein, des solutions alternatives au process de recrutement traditionnel existent et fonctionnent.

Le forum a permis aux entreprises et opérateurs de l'emploi de témoigner et donner aux entreprises de l'industrie qui en ont besoin « les clés » pour recruter : développer son sourcing ; méthodes de recrutement alternatives ; groupements d'employeurs ; formation sur mesure ; féminisation des métiers de l'industrie ; s'associer avec d'autres pour recruter...Une chose est certaine : des solutions existent et des entreprises ont bien réussi à recruter des métiers en tension ! Les organismes de formation sont en appui, et des fonds existent, dispensés par le conseil régional.



PPE : BIENTÔT LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le gouvernement annonce que la consultation publique sur la nouvelle PPE et la seconde Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) se tiendra du 20 janvier au 19 février 2020. Présentée début 2019 et discutée au sein de plusieurs instances au long de l'année 2019, cette PPE fixe la feuille de route énergétique de la France pour la période 2019-2028. Les rapports sur la PPE et la SNBC, leurs synthèses et leurs projets de décret sont mis à la disposition du public. Les textes prévoient en tout entre 102 et 113 GW de puissance renouvelable installée en France en 2028, soit deux fois plus qu'en 2017. 14 réacteurs nucléaires devraient être fermés d'ici 2035 – sans exclusion de devoir en construire de nouveaux pour garantir la fourniture d'électricité. Le texte prévoit également une baisse de la consommation primaire d'énergies fossiles de 35% en 2028 par rapport à 2012.



Dernière ligne droite

Début janvier, le gouvernement a annoncé que les textes de la PPE et de la SNBC étaient rendus publics et seront discutés par les citoyens, entre le 20 janvier et le 19 février 2020. "D'ici la fin du mois, nous lancerons la consultation publique sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie et notre Stratégie nationale bas-carbone, qui sont notre feuille de route pour réduire au plus vite nos émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone que vous avez désormais inscrit dans la loi", a ainsi déclaré la ministre de la Transition Énergétique, Elisabeth Borne, devant l'Assemblée.

Le fruit d'un long processus, qui prendra prochainement force de loi

Cette nouvelle PPE est issue d'un processus d'élaboration lancé mi-2017, puis d'un débat public en 2018, pour aboutir en novembre 2018 à un 1er projet présenté par le président de la République Emmanuel Macron. En janvier 2019, une première version complète de cette PPE est dévoilée, discutée par diverses instances tout au long de 2019. Plusieurs modifications d'importance ont été apportées au texte initial. La plus emblématique concerne sans doute l'éolien en mer : sous la pression des acteurs de la filière, persuadés qu'elle pouvait apporter davantage à la transition énergétique française, les objectifs de puissance installés d'ici 2028 ont été relevés de 700 MW à 1 GW par an – soit une hausse conséquente de 43%.

Source : <https://lenergeek.com> - le 08/01/2020



VIE INDUSTRIELLE

Écarts de sûreté, environnement et radioprotection

- Durant l'année 2019, au titre du programme de maintenance, des contrôles ont été réalisés sur les ancrages et les supportages de différents équipements installés sur nos installations. Les unités de production n° 2, 3, 5 et 6 sont concernées. Au total, 11 écarts ont été constatés dont sept affectent des ancrages de récipients, trois affectent des supports de tuyauteries et un support de vanne. Après expertise et remise en conformité par le service de maintenance, ces matériels ont été déclarés aptes à remplir leur fonction. Ces écarts n'ont pas eu d'impact sur la sûreté. Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré **le 31 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sur l'échelle INES.

- Le **22 décembre 2019**, alors que l'unité de production n°3 est en phase de redémarrage après arrêt pour rechargement de combustible, un test de bon fonctionnement est réalisé sur un système de sauvegarde du réacteur. Lors de cet essai, l'agent présent sur le terrain constate que le démarrage d'une des pompes située sur ce circuit de sauvegarde* n'est pas conforme à l'attendu.

Après analyse, les équipes de la centrale ont constaté que ce dysfonctionnement de la pompe était lié à un mauvais graissage d'une vanne située sur le circuit qui l'alimente en électricité en cas de perte totale d'alimentation électrique.

L'unité de production a toujours disposé de son alimentation électrique normale, cette indisponibilité n'a aucune conséquence sur l'installation. Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré par la centrale de Gravelines le **7 janvier 2020** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1, de l'échelle INES.

* Il s'agit d'un système qui permet en conditions accidentelles d'injecter de l'eau pour maintenir le refroidissement des joints des groupes motopompes du circuit primaire.

- Le **3 janvier 2020**, l'unité de production n° 5 est en arrêt pour rechargement de combustible, un technicien du service chimie doit mettre en place un moyen de prélèvement au niveau de deux bâches de stockage. Après la mise en place du premier, il déconnecte un autre dispositif déjà en place sur l'installation qui participe à une mesure en cours. En salle de commande, cette action non prévue entraîne l'apparition d'une alarme. Après prise en compte de celle-ci, l'opérateur sollicite le chimiste qui effectue un contrôle sur le terrain et constate l'anomalie. Il remet aussitôt l'installation en conformité. Cette erreur a rendu indisponible un moyen de surveillance de la réactivité durant une heure et vingt-trois minutes, qui n'est pas autorisé par les consignes d'exploitation. Cet écart n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **7 janvier 2020** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sur l'échelle INES.

LES JOURNÉES
de l'industrie électrique
EDF 10^e ÉDITION

semaine de l'industrie

**VISITES A
GRAVELINES LES
4 ET 5 AVRIL
2020**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR EDF.FR/JIE